

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de BIGNOUX**

L'an deux mil vingt et un, le neuf février, le conseil municipal de la commune de Bignoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bignoux, Salle Socio-Culturelle, sous la présidence d'Emmanuel BAZILE, son Maire.

Date de la convocation : 02 Février 2021.

PRÉSENTS :

Richard AUDONNET, Emmanuel BAZILE, Véronique BODIN, Romain BREGEON, aurore FERRAND-ROUSSEAU, Arnaud LUMINEAU, Christophe NEVEU, Vincent THOMASSIN, Vanessa VALADE, Emmanuel SERVILLAT

POUVOIRS :

Séverine LEROY, excusée, a donné pouvoir à Emmanuel BAZILE
Guillaume GERMAIN, excusé, a donné pouvoir à Aurore FERRAND-ROUSSEAU
Barbara BOUCHER-FRANCOIS, excusée, a donné pouvoir à Emmanuel BAZILE
Marie-Noëlle ROUSSEAU, excusée a donné pouvoir à Richard AUDONNET
Thierry THEVENET, excusé a donné pouvoir à Vincent THOMASSIN

Secrétaire de séance : Richard AUDONNET.

La séance est ouverte à 20h10

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance du 15.12.2020.
2. Nouveau logo de la commune / Présentation / Approbation
3. Révision / détermination des différents tarifs municipaux
4. Délibération portant sur l'avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
5. Informations diverses
 - a. Recrutement au poste de Secrétaire de Mairie
 - b. Dépôt de demandes de subvention DETR / DSIL
 - c. COVID – 19 / Milieu scolaire et périscolaire
 - d. Incidents d'administration des cimetières communaux
 - e. Révision du contrat téléphonique

D.2021/01 : Approbation du compte-rendu de séance du 15.12.2020.

Aucune observation n'a été formulée à ce jour. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D.2021/02 : Nouveau logo de la commune / Présentation / Approbation

Vanessa VALADE, adjointe déléguée à la communication présente le LOGO nouveau proposé par la commission « Communication ». Elle précise qu'il a été choisi conformément aux prescriptions dictées par la charte prescrite lors du lancement du concours. Il s'agit de la représentation accentuée de la vie locale autour de son clocher. Plutôt qu'un logo au sens strict du terme, la représentation de Bignoux tourne autour d'une « image » composée par les éléments de la vie quotidienne que sont le clocher, la nature, les promeneurs et les chemins, les animaux du ciel et de la forêt.



Le Conseil Municipal :

- approuve à la majorité à 10 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre, la mise en œuvre de ce nouveau logo de la commune.

D.2021/03 : Révision / détermination des différents tarifs municipaux

Certains tarifs municipaux doivent faire l'objet d'une réflexion sur leur maintien à niveau ou une révision à la hausse, voire à la baisse le cas échéant.

Un tableau général est présenté par le Maire

Après débat au cas par cas, les tarifs sont votés selon les tableaux ci-après :

RESTAURATION SCOLAIRE		
Désignation	tarif voté	Observations
ADULTE	5.25	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre
ENFANT	3.05	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre

GARDERIE ET SERVICES PERISCOLAIRE		
Désignation	tarif voté	
7h à 8h50	2.55	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre
à partir de 16h40	2.60	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre
20 présences et plus	50.00	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre
Dépassement d'horaire	10.00	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre
Mercredi 12h / 12h30	Gratuite	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre
TAP. Ou garderie de 11h à 12 h	1.50	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre

MEDIATHEQUE		
Désignation	Tarif voté	
Abonnement / an hors Commune	16.00	Voté à l'unanimité

PRESTATION ADMINISTRATIVES		
Désignation	tarif voté	L'ensemble Voté à l'unanimité
photocopies N&B	Gratuité	
Photocopies couleur	Gratuité	
tarif associations N&B	Gratuité	Papier fourni par les associations
Etiquettes adresses	0.10	
Feuille listing N&B	0.30	

Salle Roland COPIN	TARIFS VOTES				OBSERVATIONS
Désignation	1/2 journée	Journée	week-end	Réveillon	
Habitants Commune	50.00	130.00	190.00	200.00	Voté à l'unanimité
Hors commune	80.00	150.00	250.00	350.00	Voté à l'unanimité

Désignation	Arbre Noël	Réunions	Expositions	1/2 jour	OBSERVATIONS
Salle socioculturelle					
Semaine			8h / 22h		
Habitants Commune	Gratuit	160.00	160.00	80.00	Voté à l'unanimité
Hors commune	400.00	320.00	320.00	160.00	Voté à l'unanimité

Week-end	Samedi - 8h / 22h	samedi 8h / Dim. 22h	
Désignation	Vin d'honneur	Mariages ou autres	Observations
Habitants Commune	120.00	350.00	Voté à l'unanimité
Hors commune	240.00 (*Résa à moins de 3 mois)	850.00	Voté à l'unanimité

Réveillons	j- : 12h / J+1 : 12h		
Habitants Commune	350.00		Voté à l'unanimité
Hors commune	700.00		Voté à l'unanimité

Fériés sur semaine	8h / 22h		
Habitants Commune	250.00		Voté à l'unanimité
Hors commune	500.00		Voté à l'unanimité

Dimanche seul			
	8h / 22h		
Habitants Commune	120.00 (*)	(*Résa à moins de 3 mois)	Voté à l'unanimité
Hors commune	240.00 (*)	(*Résa à moins de 3 mois)	Voté à l'unanimité

CIMETIERE DU BOURG

	CONCESSIONS			COLOMBARIUM				OBSERVATIONS
	15 ANS	30 ANS	50 ANS	10 ANS	15 ANS	30 ANS	50 ANS	
Tarif	65.00	110.00	160.00	300.00	350.00	550.00	supprimée	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre

CIMETIERE VAUJALAIS

	CONCESSIONS			COLOMBARIUM				OBS
	15 ANS	30 ANS	50 ANS	10 ANS	15 ANS	30 ANS	50ANS	
Tarif	130.00	220.00	Supprimée	350.00	400.00	650.00	Supprimé	Voté à 12 voix pour et 3 voix contre

	CAVURNES			JARDIN DU SOUVENIR				OBSERVATIONS
	15 ANS	30 ANS	50 ANS	100.00				
Tarif	400.00	650.00	Supprimée	100.00				Voté à 12 voix pour et 3 voix contre

 **Le Conseil municipal décide que ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2021.**

D.2021.04 : L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGITIQUE DU PATRIMOINE BATI

Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre des procédures d'études portant rénovation énergétique de notre patrimoine bâti, une convention de conseil et d'accompagnement est en place avec SOREGIES. Cette convention arrivait à son terme au 31.12.2020 aussi il convient d'en formaliser la prorogation par avenant.

Projet de délibération

Vu la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants arrivant à terme le 31/12/2020.

Vu l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti reprenant le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif prolonge d'une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie, soit au 31/12/2021.

 **Le Conseil Municipal, sur proposition de son le Maire :**

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
- AUTORISE la signature de l'avenant n°1 par Monsieur le Maire

Il est précisé que Monsieur Emmanuel SERVILLAT n'a pas pris part à cette délibération.

Question 5: Informations diverses

Le maire informe l'assemblée municipale sur les sujets suivants :

a. Recrutement au poste de Secrétaire de Mairie

Madame Laurence GUERIN est recrutée suite à l'offre d'emploi publiée. Elle prendra ses fonctions le 01.03.2021.

b. Dépôt de demandes de subvention DETR / DSIL / PMR

Messieurs SERVILLAT et AUDONNET, Adjoints, travaillent à la préparation des dossiers de ces demandes de subventions. Une réunion de collaboration et de conseil est prévue pour cette fin de semaine avec les services compétents de Grand Poitiers. Elle a pour but de définir, outre la constitution des dossiers, une possibilité de présentation groupée à l'échelon communautaire afin de bonifier la capacité de subvention. Ces dossiers porteront sur l'engagement de travaux divers sur nos bâtiments publics, la rénovation énergétique ainsi que sur les parcours de mobilité réduite.

c. COVID – 19 / Milieu scolaire et périscolaire

Le Maire expose les cas de COVID sous statut de « cas contacts » enregistrés près de notre école, heureusement classés sans suite de tests positifs pour les enfants.

d. Les incidents d'administrations des cimetières communaux.

Le maire expose son grand étonnement sur la gestion quelque peu laxiste du cimetière du bourg. En effet, une vingtaine de concessions sont totalement égarées administrativement. Il s'étonne également de l'absence de renouvellement des contrats de concessions échus depuis près de 10 ans. Il souligne le manque à gagner que cela induit pour la collectivité.

Par ailleurs, il s'interroge sur la mise en œuvre d'une réalisation d'un nouveau cimetière lancée en 2017 alors qu'il reste, à ce jour, une vingtaine de concessions disponibles sans compter les différents abandons possibles près des non renouvelées.

Enfin, il termine son propos en soulignant l'engagement financier que cela représente pour notre commune, alors même que la compétence « cimetières » est dorénavant passée à Grand-Poitiersdepuis 2017 également. (L'avoir au budget investissement pourrait ainsi être nettement supérieur à ce jour... !)

e. La renégociation du contrat téléphonique

Le maire explique qu'il est entré en contact avec la société titulaire du contrat de location téléphonique du secrétariat. Ce contrat exorbitant, signé alors que les élections municipales étaient passées, et non adapté à nos besoins grève en l'état les finances communales de manière exagérée. La réponse donnée par la société en question permet à la commune de récupérer un remboursement immédiat de 4 000€ et une baisse mensuelle d'environ 100 € / mois sur la durée restant à courir. Un juste retour de 50% de la valeur engagée initialement par l'autorité signataire dudit contrat.

Fait à Bignoux le 10.02.2021.

Le Maire,



Emmanuel BAZILE

